

Malgré les victoires remportées par le Tchad, la paix n'est toujours pas en vue et des combats sporadiques se poursuivent en particulier à la frontière soudanaise. N'Djamena redoute une offensive de la Libye à l'Est du pays étant donné la présence de troupes libyennes au Soudan. Il est probable que Tripoli tentera de réunir à nouveau les différents groupes de guérillas en vue de reprendre les combats.

La position actuelle du Canada

Le Canada maintient une "attitude de stricte neutralité" concernant la situation au Sahara occidental, optant pour une politique de "non-interférence, non-indifférence". Ottawa encourage les efforts de médiation poursuivie par le Secrétaire général des Nations-Unies, Javier Pérez de Cuellar, en vue d'un règlement du conflit et met beaucoup d'espoirs dans le fait que tous les intervenants, soit aux Nations-Unies ou ailleurs, ont proposé la tenue d'un référendum au Sahara occidental. Deux canadiens ont d'ailleurs participé à la mission technique de l'ONU à l'automne 1987, qui avait pour mandat de recueillir les informations nécessaires à la tenue d'un tel référendum.

Le Canada s'est abstenu lors du vote sur la résolution concernant le Sahara occidental adoptée à la 41^e et 42^e session de l'Assemblée générale des Nations-Unies en 1986 et 1987. Cette résolution (quatre-vingt-treize en faveur, zéro contre et cinquante abstentions à la 42^e session) demande aux deux parties, le Maroc et le Frente Popular para la Liberacion de Sagua el-Hamra y de Rio de Oro (Front Polisario), d'entamer des négociations dans les plus brefs délais afin d'en venir à un cessez-le-feu pouvant créer les conditions nécessaires à la tenue d'un référendum. Donnant une explication de son vote lors des deux sessions, le Canada a souligné que "sa neutralité ne doit pas être perçue comme un signe d'indifférence à l'égard de cette situation déplorable". Il a également exhorté les parties "à continuer d'user de tous les bons offices à leur disposition afin de progresser le plus rapidement possible sur la voie d'une solution qui soit mutuellement acceptable et qui jouisse de la crédibilité de la communauté internationale".